IPBES-5/3 : Élaboration d'un deuxième programme de travail

La Plénière.

- 1. Prie le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau, avec l'appui du secrétariat, d'élaborer, pour examen par la Plénière à sa sixième session, des projets initiaux d'éléments relatifs au cadre du programme de travail glissant, notamment la structure éventuelle, des orientations concernant la manière de solliciter les demandes, la procédure pour recevoir et hiérarchiser les demandes et des estimations préliminaires des coûts et besoins en ressources humaines, en se penchant en particulier sur :
- a) Le cadre chronologique du deuxième programme de travail dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, des conventions relatives à la diversité biologique, et d'autres processus concernant la biodiversité et les services écosystémiques;
 - b) Les opportunités qui pourraient se présenter dans le cadre des partenariats stratégiques;
- c) Les options en matière de nombre et de calendrier des évaluations méthodologiques et thématiques, ainsi que des évaluations à des échelles spatiales différentes, étant entendu que la Plénière devra faire preuve de souplesse pour répondre aux besoins qui pourront survenir au cours de la période d'exécution du programme de travail;
- d) Le fait que le deuxième programme de travail devrait tenir compte de la réalisation des quatre fonctions de la Plateforme, compte tenu des résultats de l'examen de la Plateforme (produit 4 e)) et des recommandations en découlant;
- e) Les modalités de mise en œuvre du deuxième programme de travail, en mettant à profit les premiers résultats de l'examen de la Plateforme en ce qui concerne les modalités de la mise en œuvre du programme de travail initial de la Plateforme, notamment la structure de l'appui technique, des équipes spéciales et des groupes d'experts, et la composition du secrétariat.